



DECHARGE RESPONSABILITE COURS D'ESSAI

PK Stras vous propose d'essayer le Parkour lors d'une session d'essai. Pour y accéder, vous devez signer cette décharge de responsabilité. A l'issue de la session et si vous souhaitez poursuivre, un certificat médical vous autorisant à pratiquer le « PARKOUR » sera à fournir avec l'inscription.

Je sous-signé, Monsieur , Madame
Représentant légal de l'enfant (*)

décharge l'association PK Stras, ses dirigeants, ses adhérents et les bénévoles encadrants de toute responsabilité en cas d'accident de quelque nature que ce soit ou de dommages sans aucune exception survenant lors des cours d'essai.

() A remplir si le pratiquant est mineur*

Date de naissance du pratiquant :/...../.....

Email (en MAJUSCULES) :

En cas d'urgence, contactez : Nom : Tél :

Je certifie que moi-même / mon enfant bénéficie d'une assurance maladie/accident et responsabilité civile vis-à-vis des tiers et des dommages corporels et incorporels qu'il pourrait leur causer au cours de la pratique du Parkour. Je me porte également garant(e) financier en cas de dégradation volontaire occasionnée par moi-même / mon enfant durant l'entraînement.

J'ai pris connaissance des risques et recommandations liés à la pratique du Parkour (voir ci dessous).

Le Parkour est un sport mêlant course, saut, franchissement, escalade et conditionnement physique. Il se pratique principalement en extérieur sur du mobilier urbain, des murets et des murs pouvant atteindre 3 mètres de hauteur. Il peut être pratiqué par tous sans distinction d'âge ni de sexe. Le Parkour est toutefois une discipline sportive et sa pratique est déconseillée aux personnes souffrant d'une contre-indication à la pratique du sport.

Les échauffements sont obligatoires, surtout après un arrêt prolongé. Les sauts de hauteur importante et les mouvements acrobatiques sont réservés à des pratiquants expérimentés. Ils supposent de maîtriser les mouvements de base et de bien connaître ses propres limites. Le pratiquant doit s'assurer de la solidité de l'obstacle sur lequel il s'exerce. Les autres usagers du lieu d'entraînement (piétons, vélos, etc.) ont la priorité. Il est interdit de pratiquer sur ou dans des lieux privés sans autorisation préalable.

Il est conseillé de porter des vêtements confortables (type jogging) et des chaussures de sport (type basket) et de retirer les bijoux (bracelet, bague, collier). Lors de la pratique en extérieur, il est possible que les vêtements soient mouillés, salis ou griffés lors de l'entraînement.

Le partage d'expérience, l'entraide et le respect pour soi-même et les autres pratiquants sont une composante essentielle de la discipline. PK Stras se réserve le droit de refuser l'accès aux entraînements à toute personne dont le comportement constituerait une mise en danger de soi-même ou des autres pratiquants ou qui perturberait le bon déroulement de la session.

Fait à, le

Signature (parent ou tuteur pour les mineurs)